

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge

après dépôt de l'acte apgreffe

Déposé / Reçu le

Réserv Monite belge



2 1 DEC. 2018

au greffe du tribunal de l'entreprise francophone defibruxelles

N° d'entreprise : 6716 . 766 . 256

Dénomination

Forme juridique:

(en entier): LES PHOTOGRAPHES ORGANISATION SASU

(en abrégé):

pocieté por octies simplifice

Adresse complète du siège : Quai de la Seine 19, 75019 Paris, France rue Notre Seigneur 11, 1000 Bruxelles 1, Belgique

Objet de l'acte :

Constitution

## PROCES VERBAL DEL'ASSEMBLEE GENERALE CREATION D'UNE SUCCURSALE

L'an Deux Mille Dix-Huit, le 13 décembre 2018 l'associé unique de la société « LES PHOTOGRAPHES ORGANISATION», SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE A ASSOCIE UNIQUE, au Capital de 12.850,00€ Euros entièrement libérés et dont le siège social est à 19 quai de la Seine 75019 Paris, s'est délibérée de l'ordre suivant :

- CREATION D'UNE SUCCURSALE
- **DESIGNATION DE GERANCE**

Est présent l'associé, porteur des parts sociales suivants :

L'associé porteur de 100% des parts sociales composant l'intégralité du Capital Social de la Société LES PHOTOGRAPHES ORGANISATION, SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE A ASSOCIE UNIQUE, est déclarée régulièrement constitué et peut valablement délibérer.

Les résolutions suivantes à l'ordre du jour sont prises d'un commun accord par l'associé unique porteur de parts sociales de ladite Société.

PREMIERE RESOLUTION: CREATION D'UNE SUCCURSALE

L'assemblée générale extraordinaire décide de ce qui suit :

La création d'une succursale située Rue Notre Seigneur 11 à 1000 Bruxelles pour notre société mère. Les activités de la succursale seront tant en Belgique que dans tous les pays

1) Centre de formation en photographie en Europe et dans le monde, organisation

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes

ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réservé au Moniteur belge

d'évènements et de stages dans le monde de l'image, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement.

## CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

DEUXIEME RESOLUTION: DESIGNATION DE GERANCE

L'assemblée générale extraordinaire décide de ce qui suit :

La désignation de Raphaël Devreker, né le 11/05/1982, dans 75019 en France dont le numéro de Carte National d'Identité est 100475U00779 demeurant à 9 quai de la Seine 75019 Paris en France est nommé représentant légal de la succursale et est investi de tous les pouvoirs et compétences nécessaires à l'ouverture, l'organisation, et la gestion de la succursale, en ce compris :

- 1. Prendre toute mesure nécessaire en vue de gérer la succursale dans le cadre des activités de la succursale;
- 2. Négocier et signer des contrats liant la succursale avec des clients et fournisseurs, dans le cadre des activités de la succursale;
- 3. Signer la correspondance journalière;
- 4. Recevoir et ou se procurer tous les courriers et envois, recommandés ou non; recevoir et donner quittance pour des ordres financiers ordinaires ou télégraphiques et pour des chèques; souscrire, transférer ou résilier des abonnements au téléphone; introduire des recours; faire des déclarations, conclure des accords ou certifier tout document vis-à-vis de, entre autres, toute autorité et toute administration;
- 5. Transférer la succursale vers un autre lieu :
- 6. Gérer tout contrat de location des bureaux, propriété mobilière, etc. dont la succursale a besoin pour exercer ses activités;
- 7. Employer, promouvoir et licencier tous les salariés de la succursale et fixer les conditions de travail et rémunérations;
- 8. Acheter et louer les équipements de bureau;
- 9. Souscrire des polices d'assurance et prendre toute mesure en vue de préserver les biens et les valeurs appartenant à la succursale ou qui lui ont été confiés par des tiers :
- 10. Ouvrir, maintenir, et/ou clôturer tous les comptes bancaires, comptes chèques postaux et autres comptes en général en vue d'organiser vis-à-vis de toute institution financière les conditions d'exploitation de ces comptes;
- 11. Signer, accepter, négocier, avaliser, apurer ou cautionner tout instrument négociable tel que des billets à ordre, chèques, effets de commerce, etc.; prolonger leur durée de validité; accepter tout règlement et toute compensation, accepter et/ou autoriser des garanties bancaires, et lettres de crédit;
- 12. Obtenir un prêt auprès de toute banque ou institution; prêter des fonds ou investir dans toute tierce partie;
- 13. Représenter la succursale vis-à-vis de tout service de toute administration publique et/ou privée (y compris notamment la Banque Carrefour des



Entreprises, l'Administration de la TVA et la Banque Nationale de Belgique), conclure toute convention avec ces services et administrations et signer toute convention et tout engagement à cette fin;

- 14. Etablir des plans budgétaires comprenant les salaires, commission, bonus et tout autre paiement aux salariés;
- 15. Représenter la succursale en droit devant tous les tribunaux de Belgique et vis-àvis de toute tierce partie en général pour toute transaction ou tout acte relatif aux pouvoirs précités;
- 16. Déléguer une partie de ses pouvoirs.

La présente liste et exemplative et non limitative. Le mandat sera non rémunéré.

## CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

En vue de la publication, les éléments suivant au sujet de la société sont confirmés :

- La date de constitution: 13/12/2018;
- La durée jusqu'au: 12/12/2108;
- L'objet social : SASU Société par actions simplifiée à associé unique ;
- Le montant du capital: 12.850,00 euros;
- La date de clôture de l'année comptable : 31 décembre 2018 ;
- La date de l'assemblée générale ordinaire : 30 juin 2019;
- La façon dont la société est valablement représentée : par son Président,
   Monsieur Raphael Devreker

Il est également décider de conférer tous les pouvoirs à la société Bureau Darville SPRL, Avenue Louise 66, 1050 Bruxelles, agissant séparément, pour signer tous les documents nécessaires requis en vue de la publication des décisions susmentionnées dans les annexes au Moniteur Belge ainsi qu'en vue d'accomplir toute formalité relative à l'inscription de la succursale belge de la société auprès de la Banque Carrefour des Entreprises et de l'Administration TVA.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les porteurs de parts présents ainsi que le Président de ladite Société.

DEVREKER Raphaël Représentant Légal